



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 75941

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation préoccupante de certaines officines de pharmacie qui connaissent une rapide dégradation de leur économie entraînant parfois des fermetures. Ces fermetures, si elles se poursuivent, mettront en péril le réseau de proximité de distribution des médicaments. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de pharmacies dans ce cas en Moselle et ce qu'elle compte faire afin de conforter l'activité économique des officines de proximité.

Texte de la réponse

Les syndicats de pharmaciens ont appelé l'attention du Gouvernement sur l'augmentation du nombre d'officines de pharmacie qui connaissent de graves difficultés financières et qui, parfois, sont contraintes à la fermeture. En conséquence, le ministère de la santé et des sports est chargé, en concertation avec les représentants des pharmaciens d'officine, d'établir un diagnostic partagé et détaillé de la situation économique des officines. Des négociations avec les syndicats de pharmaciens ont donc débuté afin d'étudier les éventuelles mesures qui pourraient être prises et qui doivent bien sûr s'insérer dans le contexte budgétaire de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) pour 2011. Par ailleurs, bien que le maillage officinal reste globalement satisfaisant et que le nombre d'officines par habitants reste, en France, un des plus élevés au sein de la Communauté européenne, une attention particulière sera apportée à la préservation du maillage des officines, notamment en milieu rural. Enfin, l'agence régionale de santé de Lorraine n'a eu connaissance d'aucune fermeture d'officine dans le département de la Moselle depuis 2008.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75941

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 avril 2010, page 3868

Réponse publiée le : 26 octobre 2010, page 11748